ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nom

Question écrite n° 71377

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la situation de nombreuses personnes qui ont demandé, souvent à partir de 1945 de changer de nom car elles se sentaient menacées et voulaient protéger leurs enfants d'une possible résurgence des crimes qui venaient d'être perpétrés contre elles ou des membres de leur famille. Actuellement, les enfants, les petits enfants manifestent souvent le désir de reprendre le patronyme abandonné par leurs parents, leurs grands-parents. Il semblerait que l'administration française ne les y autorise pas, au mieux elle admettrait de faire figurer ce nom sur leur carte d'identité comme pseudonyme. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : M. Georges Tron
Circonscription : Essonne (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71377
Rubrique : État civil
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1586
Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)